



Présentation du Service «Paie à façon» du cdg01



Centre de gestion de la FPT de l'Ain

145 chemin de Bellevue – 01960 Péronnas – www.cdg01.fr

Présentation du logiciel e.sedit RH du CDG01

(logiciel de Berger Levrault)

Dossier Agent	Paie	Absences
Carrières	N4DS	Bilan social
Titularisation	Formation	Accident du travail



Présentation du logiciel e.sedit RH du CDG01

Une base de données unique

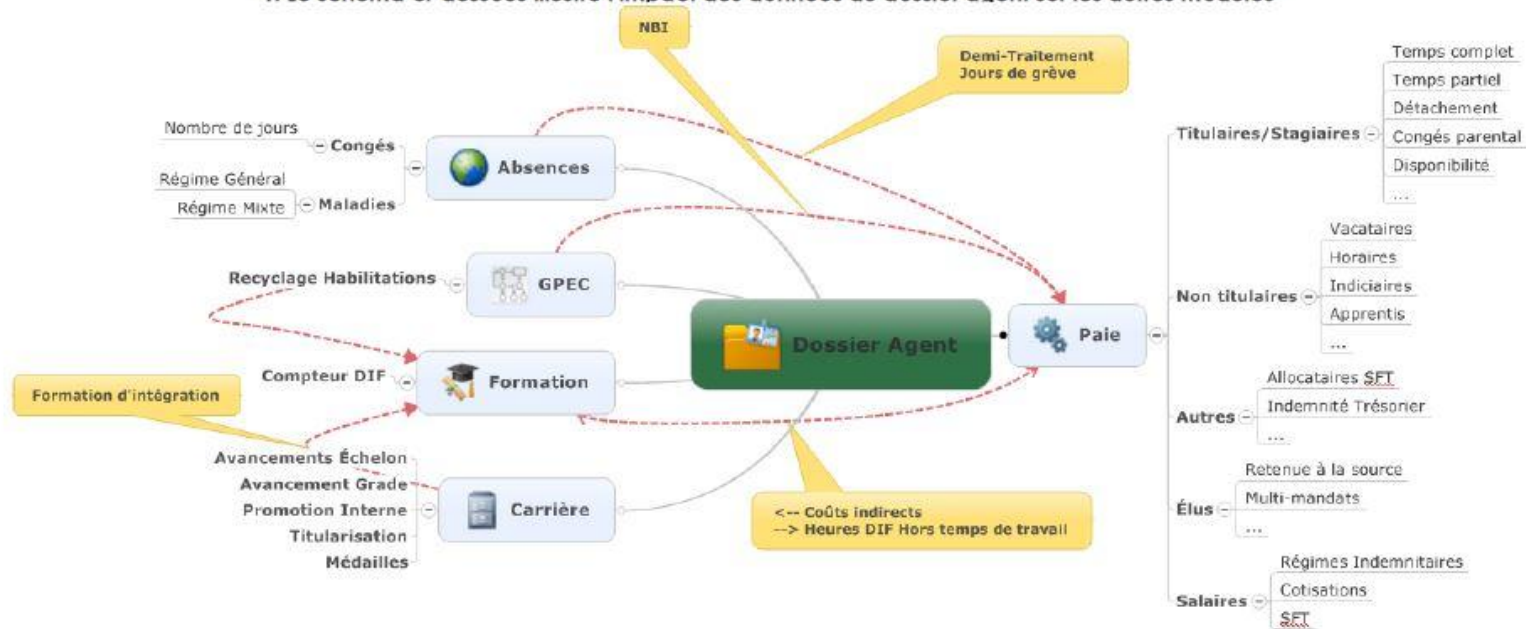
Chaque information n'est stockée qu'une seule fois dans la solution. Il n'existe aucune redondance ou duplication d'information.

Datation des données

Chaque donnée est datée (Date de début / Date de fin). Ceci permet de saisir à la fois des informations de façon rétroactives (avec un impact automatique sur les rappels) et des informations « à venir » qui seront automatiquement prise en compte lorsque la date d'effet est atteinte.

Une interaction automatique entre les différents modules

1. Le schéma ci-dessous illustre l'impact des données du dossier agent sur les autres modules



Fonctionnement du service

1^{ère} phase : Reprise des données

✓ Reprise des données :

- De la collectivité,
- De la situation de l'agent
- De la carrière de l'agent
- Des absences maladies
- Des paramétrages spécifiques (ex : taux AT)

✓ Les reprises de données seront effectuées soit par :

- Un AUDIT, formulaire rempli par la collectivité accompagné des fiches de paie,
- Reprise et migration par Berger Levraut (1/2 journée de paramétrage à prévoir)
Uniquement pour les collectivités ayant + 100 agents



Fonctionnement du service

2^{ème} phase : Paies mensuelles

- Récupération des variables de paie concernant les agents : tableau Excel rempli par la collectivité ou dépôt des éléments sur la plateforme d'échange (au plus tard le 5 de chaque mois),
- Vérification administrative des éléments fournis et leur cohérence relative : si arrêtés et/ou contrats,
- Saisie des variables de paie par le CDG01,
- Calcul du bulletin de paie de l'agent et vérification par le CDG01,
- Calcul des charges sociales,
- Editions dématérialisées des bulletins, des états des charges, du livre de paie, du bordereau URSSAF, des états spécifiques demandés,
- Transfert des fichiers dématérialisés pour l'intégration dans le logiciel comptabilité :
 - Fichier comptable : Fillien ou Wman
 - Paies dématérialisées : .xhl
 - Mandat collectif SEPA : .Fic à déposer sur le portail de la DGFIP
- Etablissement de la déclaration mensuelle des données sociales et évènementielles (FCTU-maladies) et dépôts sur Interstis.



Fonctionnement du service

Possibilité d'interface entre logiciels

Le déploiement d'interfaces entre SEDIT RH et les solutions de comptabilités des collectivités ne sera réalisable que sous certaines conditions :

1/ Pour la reprise des données :

Pour toutes les collectivités : saisie manuellement des agents par les gestionnaires paie du CDG

Il est possible, pour les collectivités de + de 100 agents qui travaille sur un logiciel Paie de Berger-Levrault, d'effectuer une reprise informatique des données agents par le CDG.



Fonctionnement du service

Possibilité d'interface entre logiciels

2 / Pour le mandatement en comptabilité :

Logiciel comptable utilisé par la collectivité	Compatibilité du logiciel avec E-SEDIT RH
E-Magnus Gestion financière	Compatible
E-Compta 2009	Compatible
CERIG	Compatible avec interface
JVS	Compatible
COSOLUS	Compatible avec interface
CYRIL	Compatible avec interface



Fonctionnement du service

Transmission des données via un accès sécurisé

- Les éléments de variables sont transmis par la collectivité sur la plateforme d'échange sécurisé Interstis
- Le service du CDG01 renvoie les états de paie selon la même procédure

Plateforme d'accès sécurisé



Interstis



Fonctionnement du service

Réalisation des paies : Le salaire

- Agents statutaires à temps complet, temps non complet, à temps partiel ou en détachement.
- Agents contractuels (public et droit privé).
- Indemnités des élus.
- Gestion des absences (maladie à plein ou demi traitement avec gestion, le cas échéant des indemnités journalières)
- Les avancements ou reclassements avec effet rétroactif et calcul des rappels de traitement.
- Les allocations de retour vers l'emploi



Fonctionnement du service

Prestations complémentaires liées à la paie

- Rédaction de tout acte administratif relatif à l'évolution de la carrière des agents suivis : arrêtés, contrats d'embauche de nouveaux agents (en lien avec le service Carrière du CDG01) ;
- Rédaction d'arrêté ou de contrat d'embauche de nouveaux agents ;
- Suivi et gestion des changements de positions administratives des agents (disponibilité, congé parental, détachement) ;
- Simulation de paie à la demande pour tout projet de recrutement (emploi permanent, besoin temporaire, etc.) ou réévaluation de salaires ;
- Déclaration annuelle au Fonds de compensation SFT et ATIACL.



Procédure et préparation à l'adhésion

- Rencontre avec les élus ou le (la) DGS pour présenter le dispositif.
- Délibération de l'assemblée délibérante, le cas échéant.
- Signature d'une convention d'adhésion avec le CDG01.
(durée d'un an renouvelable par tacite reconduction)
- Rencontre avec le référent RH pour mettre en place le service.
- Echanges mensuels des données variables de paie.
- Elaboration de la 1^{ère} paie par le CDG01 et aide à l'intégration sur le logiciel comptabilité.



Procédure et préparation à l'adhésion

Cout de l'adhésion au service paie

15 € au moment de la création du dossier (une seule fois par agent ou/et élu)
[pas de facturation pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un mois]

10 € par bulletin de paie par mois (tout inclus)

Engagement du CDG01 au maintien des tarifs sur la période du mandat en cours



Conclusion

Avantages et plus value du service

- Délai garanti pour l'établissement de vos paies,
- Sécurisation, fiabilisation des données, technicité statutaire, suivi réglementaire
- Service de proximité avec un interlocuteur dédié à votre collectivité,
 - ✓ Le service « Conseil aux collectivités sur la rémunération » reste le même,
 - ✓ Le service « Carrières » reste le même
- Suivi personnalisé des collectivités adhérentes.
- Adhésion en cours d'année possible

